

**DOMINIQUE NEUMAN**

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 31 mai 2018

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4008-2017.

Énergir – Gaz naturel renouvelable (GNR).

**Avis de demande de révision par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM) de la décision D-2018-052 quant au refus de leur demande d'intervention et quant aux sujets qu'ils énonçaient envisager de traiter au présent dossier.**

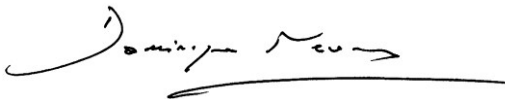
---

Chère Consœur,

Par courtoisie à l'égard de la Régie de l'énergie et des participants, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), Stratégies Énergétiques (S.É.) et le Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM) donnent, par la présente, avis qu'ils logeront une demande de révision de la décision D-2018-052 quant au refus de leur demande d'intervention et quant aux sujets qu'ils énonçaient envisager de traiter au présent dossier.

Nous demanderons également, à cette occasion, une mesure interlocutoire et de sauvegarde afin qu'il soit permis à SÉ-AQLPA-GIRAM de participer au présent dossier pendant le délai d'examen de leur demande de révision.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), de Stratégies Énergétiques (S.É.) et du Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).